



HALLES MARCHANDES DE GANGES

Appel à candidatures pour l'attribution des emplacements

Les halles de
Ganges



 CCI HÉRAULT



Chambre
de **Métiers
et de l'Artisanat**
OCCITANIE
HÉRAULT



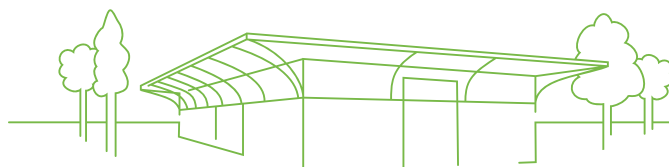
AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRES D'AGRICULTURE

MAI 2023

SOMMAIRE

Règlement de l'appel à candidatures.....	p. 03
Dossier de candidature	p. 12
Annexe 1 : plan masse des halles et de leur environnement à l'issue de l'opération de requalification	p. 29
Annexe 2 : esquisses des halles après leur requalification (extérieur et intérieur).....	p. 31
Annexe 3 : plan des halles et des emplacements à attribuer.....	p. 32
Annexe 4 : grille des produits.....	p. 33

Les halles de
Ganges



RÈGLEMENT DE L'APPEL À CANDIDATURES



ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL À CANDIDATURES

Le présent appel à candidatures vise à recueillir des candidatures en vue de l'attribution des 10 emplacements des halles marchandes de Ganges, après l'achèvement de la requalification dont elles font actuellement l'objet.

Chaque attribution d'emplacement donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public d'une durée de trois ans renouvelable. La convention d'occupation sera accompagnée d'un règlement des halles, que le bénéficiaire devra s'engager à respecter. Ce règlement n'est pas encore établi au moment de la diffusion du présent appel à candidatures.

ARTICLE 2 : ELIGIBILITÉ DES CANDIDATS

Peuvent se porter candidats toute société, commerçant, artisan ou exploitant inscrits :

- Au Registre du commerce et des sociétés
- Au Répertoire des métiers
- Au Registre de l'agriculture

Peuvent également se porter candidates les personnes engagées dans une démarche de création de l'une des activités listées ci-dessus.

ARTICLE 3 : CONTEXTE ET PROJET GLOBAL

3.1 Le contexte

Ville de l'Hérault, limitrophe du Gard, Ganges compte aujourd'hui un peu plus de 4.000 habitants. Elle fait partie de la Communauté de communes des Cévennes gangeoises et suménoises, dont elle est la ville-centre. La communauté de communes regroupe 13 communes, 9 situées dans l'Hérault et 4 dans le Gard, et compte un peu plus de 13.000 habitants.

La commune de Ganges est située à la jonction de la plaine languedocienne et du Parc national des Cévennes, ce qui lui vaut le nom de « Porte sud des Cévennes ». Elle se situe également au point de confluence de la Vis, du Rieutord et de l'Hérault. Son environnement est marqué par la qualité de ses espaces naturels, préservés de l'urbanisation, ainsi que par la diversité et le caractère exceptionnel de ses paysages (plusieurs sites classés en Grands sites de France autour de la commune).

Ganges est située au carrefour de plusieurs axes routiers : Montpellier par la D986 (environ 1h), Le Vigan (environ 20 min.) et Nîmes (environ 1h15) par la D999, Alès (environ 1h), par la D999, puis la D982 à partir de St-Hippolyte-du-Fort.

Le rayonnement de la ville dépasse le territoire intercommunal, s'étendant jusqu'au Vigan au nord-ouest, St Hippolyte-du-Fort à l'est et St Martin-de-Londres au sud, soit un bassin de plus de 40.000 habitants.

La position géographique (bordée par des cours d'eau) et stratégique de Ganges en a fait une ville prospère dans le passé : un lieu de passage, d'échanges, de commerce et de production textile.

Si la commune a connu un déclin industriel dans les années 1970 et 1980, elle est restée une ville commerçante. Elle dispose ainsi d'une centaine de commerces dans le centre-ville et le long de l'avenue du Mont Aigoual (D999), qui borde le centre ancien. Le marché de Ganges est par ailleurs renommé. Il se tient deux fois par semaine : le mardi en petite configuration et le vendredi, où il atteint environ 130 emplacements. Il fait partie de l'identité de la commune et possède un rayonnement important. Il constitue l'un des principaux attraits de la ville pour les visiteurs, surtout durant les « beaux jours ».

La commune se caractérise par ailleurs par une très bonne dotation en équipements et services à la population, comparé aux villes de même strate (une clinique, une caserne du SDIS, une Brigade de Gendarmerie, une crèche, une médiathèque, un cinéma, un théâtre...). Son centre ancien, relativement protégé des nuisances de la circulation automobile, jouit en outre d'une certaine qualité urbaine et dispose d'espaces publics agréables à fréquenter pour les piétons.

3.2 Le projet global

La Ville s'est engagée dans une politique visant à renforcer l'attractivité de la commune ainsi que son rôle de centralité au sein du territoire. Dans le cadre des dispositifs Petites villes de demain (État) et Bourg centre (Région Occitanie), elle porte ainsi un projet global et partenarial de revitalisation mobilisant un ensemble de leviers d'action : habitat, développement économique, commerce, services, espaces publics, mobilité, cohésion sociale...

Une opération de grande ampleur est en cours de réalisation, portant à la fois sur les halles marchandes et les deux îlots qui les jouxtent (Séranne et Charles Benoît). Elle consiste en la requalification des halles, la création d'un jardin public attenant d'environ 2.000m², véritable espace de respiration en plein cœur du centre-ville, la construction d'une résidence pour personnes en perte d'autonomie et la requalification des espaces publics environnants (rues F. Mistral, de l'Estrade et Portail de Laroque, une partie de la Grand rue et la place des Halles).

Cf. annexe 1 : plan masse des halles de Ganges et de leur environnement à l'issue de l'opération de requalification et annexe 2 : esquisses des halles après leur requalification (extérieur et intérieur)

La requalification des halles vise à les rendre plus attractives, lumineuses, ouvertes et accueillantes. Il s'agit à la fois de mettre en valeur la qualité patrimoniale du bâtiment et de le moderniser pour le rendre plus fonctionnel, pour améliorer le confort des usagers et des commerçants. Les halles ont vocation à devenir le point névralgique du secteur marchand de la ville tout au long de la semaine, c'est-à-dire tant durant les marchés que pendant les autres temps. Elles sont destinées à constituer un lieu de vie et d'échanges ainsi qu'un espace contribuant à la valorisation du terroir. Pensées comme des « halles gourmandes », elles seront tournées vers la vente de produits alimentaires de qualité, privilégiant les circuits courts de distribution, et permettront aux clients de consommer leurs produits sur place ou sur des espaces publics bordant les halles. De même, il serait souhaitable que la vie des halles soit rythmée par des animations et des dégustations, notamment selon les saisons.



ARTICLE 4 : DESCRIPTION DES HALLES ET DES EMPLACEMENTS

4.1 Informations générales sur les halles et les emplacements

Présentation d'ensemble du bâtiment et des emplacements

Les halles marchandes de Ganges, situées le long de la rue Frédéric Mistral, ont été construites en 1906 dans le style Baltard.

Le bâtiment a une superficie de 437 m². Le plan masse des halles et de leur environnement à l'issue de l'opération de requalification figure en annexe 1 (2 plans).

Après leur requalification, les halles comprendront 10 emplacements présentés sur le plan figurant en annexe 3. La superficie de chaque emplacement est la suivante :

• Etal A :	24,5 m ²	• Etal F :	18,3 m ²
• Etal B :	13,6 m ²	• Etal G :	17,3 m ²
• Etal C :	11,3 m ²	• Etal H :	17,1 m ²
• Etal D :	25,7 m ²	• Etal I :	16,1 m ²
• Etal E :	18,5 m ²	• Etal J :	15,8 m ²

Un espace de convivialité comprenant un bar et une terrasse intérieure dotée de mange-debout sera également à la disposition des personnes qui se rendront dans les halles.

Les emplacements seront définis par des murs séparatifs entre étals, une couverture (support d'éventuels éclairages et de l'enseigne) et un muret en béton avec habillage en inox d'une hauteur d'environ 30cm au sol.

Chaque emplacement sera équipé d'une arrivée d'eau, d'une arrivée d'électricité et d'une évacuation des eaux usées.

Les emplacements A, B, C et D auront accès à une chambre froide.

Tous les autres équipements (étal, placards, comptoir et autres) seront à la charge de l'attributaire.

Une charte graphique sera définie pour assurer une cohérence des enseignes des commerçants. L'ensemble des attributaires devront la prendre en compte.

Le bâtiment sera équipé de sanitaires.

Il disposera d'un local de stockage des déchets ordinaires réservé aux attributaires.

En complément de l'espace de convivialité situé au sein des halles, des tables et chaises en accès libre devraient être disposées en bordure du bâtiment rue de l'Estrade et à l'extrémité de la rue du Portail de Laroque. Elles permettront aux clients de consommer sur place des produits qu'ils auront achetés dans les halles.

Présentation du fonctionnement général des halles

Les halles sont destinées à la vente et la consommation de produits alimentaires ainsi qu'à la vente de fleurs.

Elles devraient fonctionner selon les jours et horaires d'ouverture suivants. Ces temps sont néanmoins communiqués à titre indicatif à ce stade. Ils seront susceptibles d'évoluer d'ici l'attribution des emplacements et l'ouverture des halles au public suite à leur requalification.

Lundi : fermeture.

Du mardi au dimanche, sauf le vendredi :

Ouverture aux attributaires	Ouverture au public	Fermeture au public	Fermeture aux attributaires
6h30	7h30	14h30	15h30

Le vendredi :

Ouverture aux attributaires	Ouverture au public	Fermeture au public	Fermeture aux attributaires
6h	7h	14h30	15h30

Des horaires exceptionnels pourront être prévus pour les événements organisés dans les halles.

Les livraisons s'effectueront principalement par l'accès situé rue Frédéric Mistral (côté Ouest) et de préférence en dehors des temps d'ouverture au public.

Chaque attributaire devra veiller à ce que l'exercice de son activité ainsi que tout équipement et matériel utilisés soient conformes aux normes de salubrité, d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Chaque attributaire sera chargé du nettoyage et de l'entretien de son emplacement et de ses équipements, de façon à garantir en permanence leur parfait état de propreté.

Les attributaires proposant des produits à consommer sur place veilleront à ce que les espaces intérieur et extérieur en accès libre destinés à la dégustation de ces produits restent en bon état de propreté durant les heures d'ouverture des halles.

Concernant la gestion des déchets, la Ville se chargera uniquement de l'enlèvement des déchets ordinaires. Les attributaires feront leur affaire de l'évacuation de tous déchets spécifiques selon les normes en vigueur (déchets d'origine animale, huiles usagées...).

Les informations qui précèdent sont données à titre indicatif dans le cadre d'une description générale des halles. Elles seront susceptibles d'évoluer d'ici l'attribution des emplacements et l'ouverture des halles au public suite à leur requalification. L'ensemble du fonctionnement des halles sera en effet établi de façon précise dans le règlement des halles, qui n'est pas encore arrêté au moment de la diffusion du présent appel à candidatures.

Chaque attribution d'emplacement donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, accompagnée du règlement des halles. Le bénéficiaire devra s'engager à le respecter.

Les redevances d'occupation

Les montants des redevances sont mentionnés à titre indicatif, dans la mesure où ils seront fixés par délibération du Conseil municipal. Il sera proposé à celui-ci de définir des niveaux de redevance selon les critères de l'accès ou non à une chambre froide, du nombre de mètres linéaires et de la localisation de l'emplacement. Des niveaux de redevance seraient ainsi établis pour 4 groupes d'emplacements et permettraient de déterminer le montant de redevance de chaque emplacement selon sa superficie :

- Emplacements A et D : 15€ / m² / mois
- Emplacements E et F : 14€ / m² / mois
- Emplacements B et C : 13€ / m² / mois
- Emplacements G, H, I et J : 12€ / m² / mois



Les montants de redevance incluraient les charges communes de gestion des halles. Les attributaires seront redevables de tous impôts et taxes liés à leur activité dans les halles. Concernant la consommation des différents fluides (eau, électricité...) ainsi que la téléphonie et internet, chaque attributaire devra souscrire les contrats d'abonnement individuels correspondant à son emplacement et s'acquitter directement des frais qui en découlent auprès des fournisseurs.

4.2 Description des emplacements à attribuer

Le présent appel à candidatures vise à recueillir des candidatures en vue de l'attribution des 10 emplacements des halles figurant sur le plan en annexe 3.

Les emplacements mis à disposition seront vierges de tout matériel (étagères, placards, comptoir et autres). Leur aménagement sera à la charge de l'attributaire et devra être présenté dans le dossier de candidature, tant sur le plan technique que financier. L'aménagement devra être achevé avant l'ouverture au public des halles (cf article 8 : calendrier prévisionnel).

Les principales caractéristiques de chaque emplacement sont présentées dans le tableau ci-après.

Lettre sur le plan	Nombre de mètres linéaires	Superficie (en m ²)	Équipements	Redevance mensuelle (en €)
A	10,7	24,5	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées Accès chambre froide	367
B	6,7	13,6	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées Accès chambre froide	177
C	5,9	11,3	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées Accès chambre froide	147
D	11	25,7	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées Accès chambre froide	385
E	11,3	18,5	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées	259
F	11,1	18,3	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées	256
G	7,5	17,3	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées	208
H	7,4	17,1	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées	205
I	6,8	16,1	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées	193
J	6,8	15,8	Arrivées eau et électricité Evacuation des eaux usées	190

ARTICLE 5 : ACTIVITÉS RECHERCHÉES

5.1 Rappel des objectifs visés

Comme stipulé dans l'article 3 relatif au contexte et au projet global, les objectifs visés par la Ville de Ganges pour le fonctionnement des halles faisant suite à leur requalification sont les suivants :

- Devenir le point névralgique du secteur marchand de la ville tout au long de la semaine, c'est-à-dire tant durant les marchés que pendant les autres temps.
- Constituer un lieu de vie et d'échanges ainsi qu'un espace contribuant à la valorisation du terroir et à la mise en œuvre de pratiques s'inscrivant dans une démarche de développement durable :
 - o Les halles seront tournées vers la vente de produits alimentaires de qualité et de saison, faisant appel à des savoir-faire et s'inscrivant de préférence dans des circuits courts de distribution.
 - o Elles permettront aux clients de consommer leurs produits sur place ou sur des espaces publics bordant les halles.
 - o Il serait souhaitable que la vie des halles soit rythmée par des animations et des dégustations, notamment selon les saisons. Les attributaires seront incités à créer une association afin d'organiser des initiatives collectives et, plus largement, en vue d'agir de concert pour contribuer à la convivialité recherchée ainsi qu'à l'attractivité des halles et du secteur marchand de la ville.

Les nouvelles halles de Ganges sont ainsi pensées comme des 'halles gourmandes'.

5.2 Principales activités recherchées

Les principales activités recherchées pour l'attribution des emplacements sont les suivantes :

- Fruits et légumes
- Boucherie, charcuterie ; volailles
- Fromage et laitage ; œufs
- Produits de la mer, poisson
- Épicerie fine, traiteur : plats préparés, conserves artisanales, huile d'olive, aromates...
- Ventes à emporter, restauration rapide
- Boissons : jus de fruits, bière, vin...
- Fleurs, compositions florales

NB : Tout candidat projetant la vente de boissons alcoolisées et la possibilité d'en consommer sur place devra disposer de la licence adéquate.

Une même candidature pourra conjuguer des ventes de produits correspondant à plusieurs catégories parmi celles listées ci-dessus. A l'inverse, une candidature pourra viser une vente de produits plus restrictive que l'une des catégories citées.

Une même candidature pourra solliciter la mise à disposition d'un maximum de deux emplacements.

Le projet d'activité devra s'adresser à une clientèle variée : actifs du territoire, personnes âgées, familles, habitants à différents niveaux de ressources, touristes...

Pour l'attribution de l'emplacement J, une priorité sera donnée à une activité basée sur une rotation de la vente des produits selon les saisons. L'emplacement sera mis à disposition auprès d'un même attributaire. Dans l'hypothèse d'un tel projet, il reviendra donc à ce dernier d'organiser cette rotation, éventuellement en s'associant avec d'autres producteurs ou commerçants.



Chaque emplacement devra être occupé tout au long de l'année et durant l'ensemble des créneaux d'ouverture des halles. Une fermeture de l'emplacement pour congés sera possible dans la limite de 3 semaines par an, sans dépasser une période de 2 semaines consécutives.

ARTICLE 6 : SÉLECTION DES CANDIDATURES

6.1 Critères de sélection

Les candidatures reçues seront analysées et sélectionnées selon les critères suivants :

- Éligibilité du candidat et respect des modalités de candidature
- Qualité du projet et motivations au regard des attendus présentés dans l'article 5 « Activités recherchées »
- Originalité du projet, notamment par rapport à l'offre commerciale existante. Plus-value pour la ville et le territoire en termes d'image et d'attractivité ainsi qu'au regard des attendus présentés dans l'article 5 « Activités recherchées »
- Qualité de la présentation de l'activité et des produits sur l'emplacement : aménagements prévus (qualité du matériel et esthétique...), soins apportés à la présentation, adéquation avec les attendus présentés dans l'article 5 « Activités recherchées », notamment en termes de convivialité et d'attractivité...
- Garanties professionnelles, expérience du candidat
- Viabilité économique et financière du projet

6.2 Modalités de sélection

Les candidatures seront étudiées collégalement par une commission, composée comme suit :

- Ville de Ganges, représentée par des élus et des techniciens (5 membres)
- Territoire 34 (1 membre)
- Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault (1 membre)
- Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault (1 membre)
- Chambre d'agriculture de l'Hérault (1 membre)

La commission comptera 9 membres au total.

La commission aura un rôle consultatif. A partir de l'avis qu'elle exprimera et de la sélection des candidatures qu'elle proposera, le Conseil municipal décidera de l'attribution des emplacements, qui donnera à chaque fois lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public.

6.3 Possibilité de négociation avec les candidats

Après analyse collégiale des candidatures, la Ville pourra décider en lien avec la commission d'engager une phase de négociation avec tout ou partie des candidats, éventuellement sur la base d'une pré-sélection établie selon les critères présentés supra. Cette phase permettra de faire évoluer les candidatures afin d'aboutir aux solutions répondant le mieux aux besoins et objectifs définis par la Ville, tels qu'ils apparaissent dans le présent appel à candidatures. La négociation pourra porter sur l'ensemble des éléments de la candidature, sous réserve de ne pas modifier substantiellement l'offre de base au point qu'il y ait une atteinte à l'égalité de traitement des candidats.

ARTICLE 7 : MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les candidatures devront être remises au plus tard le 28 juillet 2023 (sera prise en compte la date du cachet de la Poste ou du récépissé de remise du dossier en mairie).

Elles pourront être transmises par voie postale à l'adresse suivante :

*Monsieur le Maire de Ganges
Hôtel de Ville
BP 95 - Plan de l'Ormeau
34190 GANGES*

ou elles pourront être déposées à l'accueil de la mairie, situé place du 8 mai 1945 à Ganges. Le candidat demandera un récépissé de remise de son dossier.

Les candidatures devront comprendre l'ensemble des pièces suivantes :

- Lettre de candidature motivée à l'attention de Monsieur le Maire de Ganges
- Dossier de candidature joint au présent appel à candidatures
- Extrait d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers ou encore au Registre de l'agriculture (si activité existante)
- Statuts de la société (le cas échéant)
- 3 dernières liasses fiscales (sauf en cas de création d'activité)
- Attestation de régularité sociale et fiscale
- Tout document comptable et/ou bancaire permettant au candidat de justifier sa capacité financière à assurer la mise en place et l'exploitation de l'activité proposée
- Diplômes / qualifications du chef d'entreprise et du personnel prévu sur l'emplacement
- Photos des produits
- Schéma de l'aménagement prévu de l'emplacement et si possible, photos d'un aménagement similaire à celui-ci.

ARTICLE 8 : CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Le calendrier prévisionnel présenté ci-après vise à communiquer à titre indicatif aux candidats potentiels les principales étapes de l'attribution des emplacements des halles, depuis la diffusion du présent appel à candidatures jusqu'à l'ouverture des halles au public suite à leur requalification. Ce calendrier sera néanmoins susceptible d'évoluer et ne représente donc aucun engagement de la Ville de Ganges à l'égard des candidats potentiels.

- Mai 2023 : Lancement de l'appel à candidatures
- 28 juillet 2023 : Clôture des candidatures
- Août / octobre 2023 : Analyse des candidatures. Phase de négociation éventuelle.
- Novembre 2023 : Décision d'attribution des emplacements par le Conseil municipal et conclusion des conventions d'occupation temporaire du domaine public
- Février / mars 2024 : Travaux d'aménagement des emplacements par les attributaires
- Avril 2024 : Ouverture des halles au public

ARTICLE 9 : RECUEIL D'INFORMATIONS ET APPUI

Les candidats potentiels pourront recueillir des précisions auprès de la Ville de Ganges, en s'adressant à :

Karine BOISSIERE
Manager de commerce
Tel : 07 48 72 81 94
kboissiere@ganges.fr



Les candidats pourront également bénéficier d'un appui des Chambres consulaires dans l'élaboration de leur dossier :

Pour les activités relevant du Registre du commerce et des sociétés :

Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault
Carole AGOU
Responsable de l'antenne Lunel Petite Camargue
Tel : 04 99 51 53 58
c.agou@herault.cci.fr

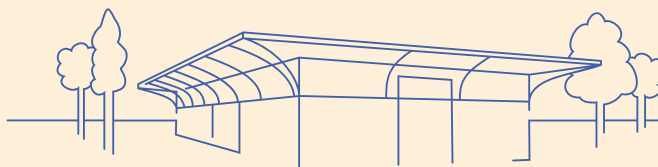
Pour les activités relevant du Répertoire des métiers :

Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault
Célia NEGRON
Chargée de développement économique
Référente Grand Pic Saint Loup & Cévennes gangeoises
Tel : 04 67 72 72 58
c.negron@cma-herault.fr

Pour les activités agricoles :

Chambre d'agriculture de l'Hérault
Stéphanie CALVIAC
Assistante Installation et appui aux entreprises
Tél : 04 67 20 88 21
calviac@herault.chambagri.fr

DOSSIER DE CANDIDATURE



PRÉSENTATION DU CANDIDAT

EN CAS D'ACTIVITÉ EXISTANTE

Entreprise

Dénomination

Forme juridique :

Date de création :

Activité principale :

Activité secondaire :

Prénom et nom du représentant légal :

Adresse du siège social :

Téléphone :

Mail :

Site internet / réseaux sociaux :

Nombre d'emplois :

Nombre de créations d'emplois prévues le cas échéant :

Références de l'entreprise

N° Registre du commerce et des sociétés :

N° Répertoire des métiers :

N° Mutualité Sociale Agricole :

N° de SIRET :

Code APE :

Situation financière

	2019	2021	2022
Chiffre d'affaires			
Excédent brut d'exploitation			
Résultat d'exploitation			
Résultat de l'exercice			
Capacité d'autofinancement			

Au cours des 3 dernières années, l'entreprise a-t-elle fait l'objet d'une procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire ?

Oui Non

Si oui, veuillez fournir les documents afférents.

Si non, veuillez fournir une attestation sur l'honneur selon laquelle l'entreprise n'a pas fait l'objet d'une telle procédure.

Présentation de l'activité et de l'offre actuelles

Êtes-vous ? Artisan Producteur Revendeur

Offre principale :

Adresse(s) des points de production et de vente :

Circuits de distribution :

% Boutique :

% Marchés :

% Internet

% Autres (précisez) :

Clientèle(s) :

Produits phares :

Savoir-faire particulier(s) :

Origine(s) des produits :

Lieu(x) de transformation des produits :

Label(s) et produit(s) auquel il s'applique (AOC, AOP, IGP...) :

Produit(s) issu(s) de l'agriculture biologique / raisonnée :



EN CAS DE PROJET DE CRÉATION D'ACTIVITÉ

Porteur de projet

Prénom et nom :

Adresse :

Téléphone :

Mail :

Forme juridique visée :

Date de création prévue :

Activité principale visée :

Activité secondaire visée :

Nombre d'emplois prévu :

Prévisionnel d'activité

	2024	2025	2026
Chiffre d'affaires			
Excédent brut d'exploitation			
Résultat d'exploitation			
Résultat de l'exercice			

Présentation de l'activité et de l'offre en perspectives

Serez-vous ? Artisan Producteur Revendeur

Offre principale :

Adresse(s) des points de production et de vente :

Circuits de distribution :

% Boutique :

% Marchés :

% Internet ;

% Autres (précisez) :

Clientèle(s) :

Produits phares :

Savoir-faire particulier(s) :

Origine(s) des produits :

Lieu(x) de transformation des produits :

Label(s) et produit(s) auquel il s'applique (AOC, AOP, IGP...):



Produit(s) issu(s) de l'agriculture biologique / raisonnée :

**CV DU CHEF D'ENTREPRISE OU DU FUTUR CHEF D'ENTREPRISE
(activité existante ou projet de création d'activité)**

Formations / Diplômes *(joindre les justificatifs)* :

Qualifications professionnelles *(joindre les justificatifs)* :

Parcours professionnel *(principaux emplois que vous avez occupés jusqu'à aujourd'hui)* :

Expériences en rapport avec le projet présenté dans le cadre de la présente candidature :



PRÉSENTATION DU PROJET PROPOSÉ

Ce dossier fait partie de l'appel à candidatures pour l'attribution des emplacements des halles marchandes de Ganges. Il ne peut être complété sans avoir pris connaissance au préalable du règlement de l'appel à candidatures.

VISION GLOBALE DU PROJET

Motivations du candidat :

Présentation synthétique du projet :

Adéquation et intérêt du projet au regard des attendus présentés dans l'article 5 « Activités recherchées » de l'appel à candidatures :

PRÉSENTATION PRÉCISE DU PROJET

En cas d'entreprise existante, s'agira-t-il d'un établissement secondaire ?

Oui Non

Si oui, comment sera-t-il positionné par rapport à votre établissement principal ?

Similaire à l'établissement principal	Complémentaire
Maillage géographique	Autre, préciser :

Description de l'activité proposée

Principaux produits vendus sur l'emplacement. Précisez les éventuels produits phares.
(veuillez remplir la grille figurant en annexe 4)

Les fournisseurs

Indiquez quels seront les circuits d'approvisionnement pour vos principaux produits (*qualité : producteur, grossiste..., nom et adresse de chaque fournisseur*) :

Lieu(x) de transformation des produits le cas échéant :



Label(s) et produit(s) auquel il s'applique (AOC, AOP, IGP...) :

Produit(s) issu(s) de l'agriculture biologique / raisonnée :

Clientèle(s) visée(s)

Panier moyen prévu (*estimation de la dépense moyenne que feront vos clients sur votre emplacement*) :

Fréquence d'achat (*fréquence d'achat moyenne pour un client*) :

Modes de paiement acceptés

Prévoyez-vous l'utilisation d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) comme mode de paiement proposé ?

Oui Non

Si non, merci d'en préciser les raisons :

Accepterez-vous les paiements par titres restaurant ?

Oui Non

Jours et horaires de l'activité

Depuis l'installation jusqu'au rangement / nettoyage de l'emplacement :

Uniquement les créneaux de vente :

Périodes d'ouverture durant l'année :

Personnel prévu sur l'emplacement

Serez-vous présent ?

Oui Non

Si oui : À temps complet À temps partiel (précisez) :

Autre(s) personne(s) prévue(s) sur l'emplacement (précisez le nombre et la qualité des personnes qui seront présentes) :

Qualifications / savoir-faire / expériences particuliers :

Aménagement et disposition de l'emplacement

Un maximum de deux emplacements peut être demandé.

Indiquez ci-dessous le ou les emplacements souhaités par ordre de préférence (de 1 pour la préférence la plus forte à 3 pour la moins forte)

Ordre de préférence	Emplacement 1 À désigner avec la lettre figurant sur le plan en annexe 3	Emplacement 2 le cas échéant À désigner avec la lettre figurant sur le plan en annexe 3
1		
2		
3		

Le candidat doit envisager que son projet puisse être retenu sans que le ou les emplacements susceptibles de lui être mis à disposition fassent partie des 3 premiers souhaits exprimés.

Quels aménagements et équipements de l'emplacement sont-ils prévus (*matériel et matériaux / précisez s'il s'agit de matériel neuf ou usagé et dans le second cas son ancienneté / indiquez les coûts HT d'acquisition...*) ?

Schéma et principes d'aménagement de l'emplacement

Joignez un schéma de l'aménagement prévu et éventuellement des photos d'un aménagement similaire.

Comment l'activité sera-t-elle organisée dans l'espace ? Comment les produits seront-ils disposés ?

Durée prévisionnelle des travaux :

Actions destinées à toucher et fidéliser la clientèle ainsi qu'à contribuer à la création de flux au sein des halles

Types de services à la clientèle prévus :

Actions / dispositions prévues au quotidien, ou au moins à un rythme hebdomadaire :

Produits à déguster dans les halles ou à leurs abords (en précisant leur conditionnement) :

Animations et événements prévus. Quelle en sera la fréquence ?

Envisagez-vous de participer à des animations collectives organisées par un ensemble de commerçants des halles ?

Oui Non

Dans l'affirmative, quelles seraient vos propositions, vos idées ?

Envisagez-vous de participer à la création d'une association des commerçants des halles ?

Oui Non



Prévisionnel d'activité destiné à mesurer sa viabilité économique et financière

Un prévisionnel d'activité en investissement et en exploitation doit être présenté, a minima à partir des modèles figurant ci-après. Ce prévisionnel doit être validé par un Expert comptable et/ou l'une des trois Chambres consulaires : Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault, Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault ou Chambre d'agriculture de l'Hérault.

Investissements et financements

INVESTISSEMENTS			Montant € hors taxes
Immobilisations incorporelles			
Frais d'établissement			
Frais d'ouverture de compteurs			
Logiciels, formations			
Dépôt marque, brevet, modèle			
Droits d'entrée			
Achat fonds de commerce ou parts			
Droit au bail			
Caution ou dépôt de garantie			
Frais de dossier			
Frais de notaire ou d'avocat			
Immobilisations corporelles			
Enseigne et éléments de communication			
Achat immobilier			
Travaux et aménagements			
Matériel			
Matériel de bureau			
Stock de matières et produits			
Trésorerie de départ			
TOTAL BESOINS			
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS			Montant € hors taxes
Apport personnel			
Apport personnel ou familial			
Apports en nature (en valeur)			
Emprunt		taux	durée mois
Prêt n°1 (nom de la banque)			
Prêt n°2 (nom de la banque)			
Prêt n°3 (nom de la banque)			
Subvention n°1 (libellé)			
Subvention n°2 (libellé)			
Autre financement (libellé)			
TOTAL RESSOURCES			

Plan de financement

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Immobilisations					
Acquisition des stocks					
Variation du Besoin en fonds de roulement					
Remboursement d'emprunts					
Total des besoins					
Apport personnel					
Emprunts					
Subventions					
Autres financements					
Capacité d'auto-financement					
Total des ressources					
Variation de trésorerie					
Excédent de trésorerie					

Rappel trésorerie début année 1 :

Compte de résultats prévisionnel

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Produits d'exploitation					
Chiffre d'affaires HT vente de marchandises					
Chiffre d'affaires HT services					
Charges d'exploitation					
Achats consommés					
Marge brute					
Charges externes					
Assurances					
Téléphone, internet					
Autres abonnements					
Carburant, transports					
Frais de déplacement et hébergement					
Eau, électricité, gaz					
Mutuelle					
Fournitures diverses					
Entretien matériel et vêtements					
Nettoyage des locaux					
Budget publicité et communication					
Loyer et charges locatives					
Honoraires					
Matériels					
Libellé2					
Libellé autre charge 3					
Valeur ajoutée					
Impôts et taxes					
Salaires employés					
Charges sociales employés					
Prélèvement dirigeant(s)					
Charges sociales dirigeant(s)					
Excédent brut d'exploitation					
Frais bancaires, charges financières					
Dotations aux amortissements					
Résultat avant impôts					
Résultat net comptable (résultat de l'exercice)					

Entreprise :

Prénom et NOM :

Fonction :

Atteste de l'exactitude des informations figurant dans le présent dossier de candidature et m'engage à respecter les prescriptions de l'appel à candidatures ainsi qu'à mettre en œuvre le projet présenté dans le présent dossier, dans l'hypothèse où il serait retenu.

À

le

Signature :

Les candidatures devront être remises au plus tard **le 28 juillet 2023** (sera prise en compte la date du cachet de la Poste ou du récépissé de remise du dossier en mairie).

Elles pourront être transmises par voie postale à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire de Ganges
Hôtel de Ville
BP 95
Plan de l'Ormeau
34190 GANGES

ou elles pourront être déposées à l'accueil de la mairie, situé place du 8 mai 1945 à Ganges.

Le candidat demandera un récépissé de remise de son dossier.

Les candidatures devront comprendre l'ensemble des pièces suivantes :

- Lettre de candidature motivée à l'attention de Monsieur le Maire de Ganges
- Dossier de candidature
- Extrait d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés ou au Répertoire des métiers ou encore au Registre de l'agriculture (si activité existante)
- Statuts de la société (le cas échéant)
- 3 dernières liasses fiscales (sauf en cas de création d'activité)
- Attestation de régularité sociale et fiscale
- Tout document comptable et/ou bancaire permettant au candidat de justifier sa capacité financière à assurer la mise en place et l'exploitation de l'activité proposée
- Diplômes / qualifications du chef d'entreprise et du personnel prévu sur l'emplacement
- Photos des produits
- Schéma de l'aménagement prévu de l'emplacement et si possible, photos d'un aménagement similaire à celui-ci.

Information et appui

Les candidats potentiels pourront recueillir des précisions auprès de la Ville de Ganges, en s'adressant à :

Karine BOISSIERE
Manager de commerce
Tel : 07 48 72 81 94
kboissiere@ganges.fr

Les candidats pourront également bénéficier d'un appui des Chambres consulaires dans l'élaboration de leur dossier :

Pour les activités relevant du Registre du commerce et des sociétés :

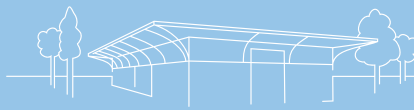
Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault
Carole AGOU
Responsable de l'antenne Lunel Petite Camargue
Tel : 04 99 51 53 58
c.agou@herault.cci.fr

Pour les activités relevant du Répertoire des métiers :

Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Hérault
Célia NEGRON
Chargée de développement économique
Référente Grand Pic-Saint-Loup & Cévennes gangeoises
Tel : 04 67 72 72 58
c.negron@cma-herault.fr

Pour les activités agricoles :

Chambre d'agriculture de l'Hérault
Stéphanie CALVIAC
Assistante Installation et appui aux entreprises
Tél : 04 67 20 88 21
calviac@herault.chambagri.fr

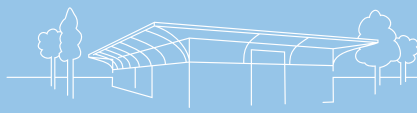


ANNEXE 1

Plan masse des halles de Ganges et de leur environnement à l'issue de l'opération de requalification (2 plans)







ANNEXE 2

Esquisses des halles de Ganges après leur requalification (extérieur et intérieur)

Vue depuis la rue Frédéric Mistral

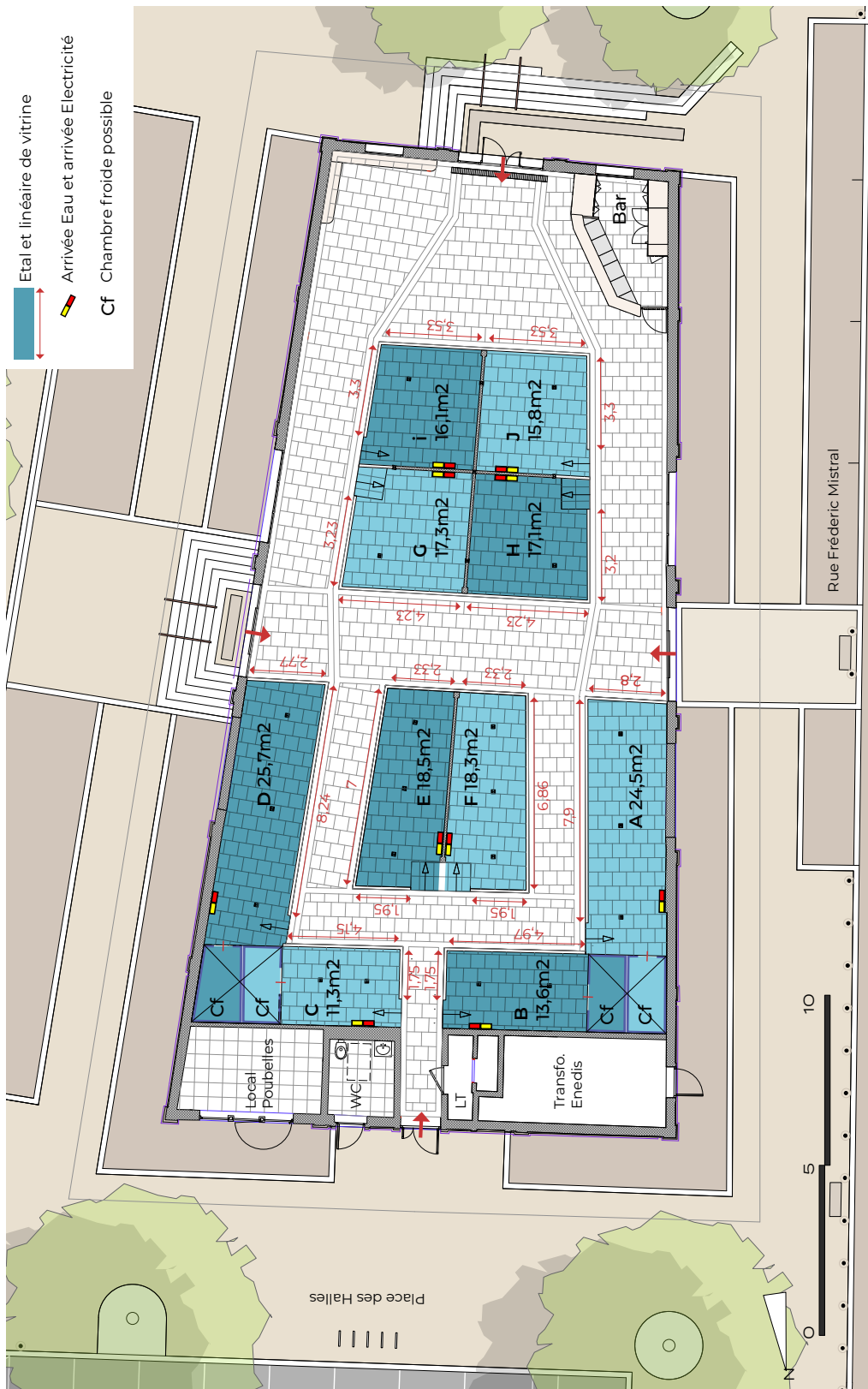


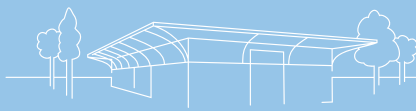
Vue intérieure des halles



ANNEXE 3

Plan des halles de Ganges et des emplacements à attribuer





ANNEXE 4
Grille des produits

Dénomination du produit	Caractéristiques, labels (AOC, AOP, IGP...), agriculture biologique / raisonnée...	Origine	Prix € TTC